



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 18/10/2023



ID : 058-200067890-20231002-012_7_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°012-7-2023

**OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 –
Budget annexe Etang du Goulot**

Date de convocation : 20/09/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 38

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

Absents : 12

- Dont représentés : 10

Votants : 48

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°020-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 février 2023 approuvant le budget annexe Etang du Goulot 2023 ;

Considérant que des subventions ont été enregistrées à tort aux articles 132 et ne sont donc pas rattachées aux biens amortis, il est donc nécessaire de modifier l'affectation budgétaire de ces subventions en les imputant aux articles 131 (021) ;

Considérant qu'une ouverture de crédits supplémentaires est également nécessaire sur ce budget annexe pour régulariser une partie des amortissements et que la décision s'équilibre par le virement de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021).

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Etang du Goulot comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 18/10/2023

S²LOW

ID : 058-200067890-20231002-012_7_2023-BF

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Section d'investissement				
Chap 13 - Art 1323 - Subv d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements		4 000,00 €		
Chap 13 - Art 1313 - Subv d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat				4 000,00 €
Chap 13 - Art 1328 - Subv d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres		7 373,68 €		
Chap 13 - Art 1318 - Subv d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres				7 373,68 €
Chap 040 - Art 13918 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements		15 177,49 €		
Chap 040 - Art 28158 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements				2 214,40 €
Chap 021 - Art 021 (ordre) - Virement de la section d'exploitation				12 963,09 €
Total section d'investissement	- €	26 551,17 €	- €	26 551,17 €
Section de fonctionnement				
Chap 042 - Art 6811 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements		2 214,40 €		
Chap 042 - Art 777 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements				15 177,49 €
Chap 023 - Art 023 (ordre) - Virement à la section d'investissement		12 963,09 €		
Total section de fonctionnement	- €	15 177,49 €	- €	15 177,49 €

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT

Le secrétaire

Christine PIN